

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/5/2022

Dossier complet le :

24/5/2022

N° d'enregistrement :

2022-6276

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'irrigation agricole pour les besoins en eau d'une exploitation d'arbres fruitiers à Marolles (60)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MORDANT

Prénom Jean-Denis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PRECY FRUITS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur MORDANT Jean-Denis

RCS / SIRET

8 9 2 8 2 6 4 7 0 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Réalisation d'un forage agricole pour l'irrigation d'une profondeur de 70 mètres. Travaux soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (IOTA) pour les rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage de 70 mètres de profondeur captant la nappe des calcaires du Lutétien (masse d'eau FRHG105 : "Éocène du bassin versant de l'Ourcq") sur le territoire de la commune de Marolles dans le département de l'Oise (60).

Le contexte géologique et hydrogéologique de la zone d'étude impose la création d'un forage d'une profondeur importante afin d'atteindre et de recouper suffisamment la formation des calcaires du Lutétien, attendue entre environ 45 et 65 mètres de profondeur.

Si la productivité de l'aquifère est suffisante, cet ouvrage sera mis en exploitation, sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires. En revanche, si la productivité est jugée insuffisante, le forage sera abandonné et rebouché dans les règles de l'Art.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce forage captant les eaux de la nappe des calcaires du Lutétien vise à irriguer une parcelle d'arbres fruitiers d'une surface de 24,37 hectares.

L'emplacement prévu du forage se situe au niveau du lieu-dit « Le Chemin de Crépy », au sein de la parcelle d'arbres fruitiers, cadastrée ZC-139, qu'il irriguera afin de permettre un accès et un raccordement plus facile.

Les besoins annuels estimés sont au maximum de l'ordre de 32 400 m³/an. L'irrigation se déroulerait sur une période de 5 mois au maximum, et uniquement en cas de besoin. Le débit d'exploitation estimé est quant à lui de l'ordre de 15 m³/h. Afin de favoriser les économies d'eau et prévenir tout gaspillage de la ressource, une micro-irrigation par goutte-à-goutte sera mise en place, avec un goutteur de 2,3 L/h. Les cycles d'arrosage seront de l'ordre de 1 h à 1h30 par jour et par hectare, pour un apport d'environ 2,02 mm d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Installation de l'atelier de forage ;

Foration :

- o Entre 0 et 5 m : réalisation d'un avant-puits, à la tarière à sec (Ø720 mm) et pose d'un tubage acier de diamètre Ø620 mm, pour maintenir les formations de surface.
- o Entre 5 et 45 mètres : télescopage des sables du Bartonien inférieur et des marnes et caillasses lutétiennes, au rotary à la boue (Ø445 mm) et pose d'un tubage acier de diamètre Ø340 mm, cimenté à l'extrados.
- o Entre 45 et 70 mètres : foration au rotary, en diamètre Ø 311 mm au travers des calcaires du Lutétien et du sommet des argiles de Laon.

Équipement :

- o Une colonne captante en PVC, Ø 220/200 mm, comprenant un tubage plein, entre +0,5 et -50 m/TN, un tubage crépiné, à fente de 1,5 mm, entre -50 et environ -65 m/TN, au droit des calcaires, puis un tubage plein au droit des argiles de Laon, pour accueillir la pompe ;
- o L'espace annulaire sera comblé par un massif filtrant (graviers siliceux roulés) entre le sol et le fond de l'ouvrage.
- o Création d'une dalle bétonnée et pose d'un capot en acier (Ø509 mm), afin d'éviter toute pollution des eaux captées.

Le forage sera nettoyé et développé : une acidification (1 tonne) pourra être effectuée si cela s'avère nécessaire. Des pompages d'essai seront ensuite réalisés :

- Un pompage d'essai par paliers (4 paliers à débit croissant) pour connaître la capacité de production et la courbe caractéristique de l'ouvrage.
- Un pompage d'essai de 48 heures pour déterminer les caractéristiques de l'aquifère et évaluer les incidences du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si la productivité est suffisante, le forage sera équipé et raccordé au système d'irrigation de la parcelle d'arbres fruitiers.

L'irrigation se déroulerait sur une période de 5 mois au maximum (uniquement en cas de besoin), à raison d'un volume d'environ 32 400 m³/an, soit au maximum 216 m³/jour. Le débit d'exploitation estimé est de l'ordre de 15 m³/h. Afin de favoriser les économies d'eau et prévenir tout gaspillage de la ressource, une micro-irrigation par goutte-à-goutte sera mise en place, avec un goutteur de 2,3 L/h. Les cycles d'arrosage seront de l'ordre de 1 h à 1h30 par jour et par hectare, pour un apport d'environ 2,02 mm d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'une profondeur supérieure à 10 mètres, l'ouvrage est soumis à déclaration au titre de l'article L411-1 du Code Minier.

D'une profondeur supérieure à 50 mètres, le forage est également soumis à un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (présent formulaire) au titre de l'article R122-2, rubrique 27, du Code de l'Environnement. Le dossier sera soumis à l'autorité environnementale (DREAL) disposant d'un délai de 35 jours pour instruire le dossier.

Le forage sera ensuite soumis aux déclarations au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.1.0, rubrique 1.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement de la zone de travail pour la réalisation des travaux	Environ 100 à 150 m ²
Création du forage vertical	70 m de profondeur
Diamètre du forage	Ø720 mm jusqu'à 5 mètres Ø445 mm jusqu'à 35 mètres Ø311 mm jusqu'à 70 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Oise (60)
Marolles (60 890)
Lieu-dit "Le Chemin de Crépy"
Parcelle cadastrée ZC-139

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 06' 07" 9 Lat. 49° 11' 03" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Marolles uniquement.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone ZNIEFF de Type 1 la plus proche se situe à environ 650 m à l'Ouest du forage envisagé : "Massif forestier de Retz" enregistré sous le code 220005037 La zone ZNIEFF de Type II la plus proche se situe à environ 1,2 km au Sud-Est du forage envisagée : "Vallée tourbeuse de l'Ourcq de Troësnes à Varinfroy" enregistré sous le code 220013841
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) le plus proche est situé à proximité à environ 2,4 km au Sud du forage projeté : "Marais de Bourneville" enregistré sous le code FR3800401
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques pour l'église de Marolles est situé à environ 1 km au Sud du projet de forage d'irrigation. Le site inscrit du vieux bourg de la commune de la Ferté-Milon est également à plus de 1,7 km du forage envisagé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à environ 1,2 km au Sud-Est du forage projeté, le long de la vallée de l'Ourcq.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marolles n'identifie pas de risque d'inondations sur la commune, et n'est pas soumise à un Plan de Préventions des Risques (PPR) Inondations, ni ne fait l'objet d'un programme de prévention de type PAPI. Il est cependant à noter que la commune de la Ferté-Milon fait partie du PPR Inondations et Coulées de boue entre Laversine et Chézy-en-Orxois, approuvé le 12 octobre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection éloignée le plus proche est celui du captage AEP de la Ferté-Milon et il se situe à environ 450 m à l'Est du forage envisagé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 pour la Directive Habitats (Zone Spécial de Conservation) le plus proche se situe à environ 8,2 km au Nord-Ouest du forage envisagé : "Coteaux de la vallée de l'Automne" enregistré sous le code FR2200566.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage généra des prélèvements d'eau dans la nappe des calcaires du Lutétien, de l'ordre de 15 m3/h (estimation), sur une période de 5 mois au maximum, et à raison d'un volume de 32 400 m3/an au maximum. Les prélèvements modifieront les écoulements en drainant les eaux de la nappe, occasionnant une dépression piézométrique locale. Le rabattement occasionné au droit du forage devrait être de l'ordre de quelques dizaines de centimètres.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine FRHG105 : "Éocène du bassin versant de l'Ourcq" sera sollicitée avec ce prélèvement, à hauteur d'un volume de 32 400 m3/an au maximum.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déblais seront pris en charge par l'exploitant et épandus sur site et les eaux seront refoulées en aval hydraulique du forage. En phase d'exploitation, le forage sollicitera les eaux de la nappe des calcaires du Lutétien entre 45 et 65 mètres, à hauteur de 15 m3/h (pour un volume de l'ordre de 32 400 m3/an au maximum).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marolles n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux ne seront pas destinées à la consommation humaine. La conception du forage est adaptée pour limiter tous risques de contamination des eaux captées au cours de la vie de l'ouvrage : - cimentation sur 45 m en tête pour isoler les formations superficielles et empêcher l'introduction d'eau éventuellement polluée dans la nappe captée. - tête hors-sol (+0,5 m/sol), disposant d'un capot métallique de protection, cadenassé pour empêcher les déversements de toute nature, et ancré dans une dalle de propreté de 3m ² minimum.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avant, et pendant la phase de travaux : amenée, installation et déplacement du matériel de forage, acheminement des équipes. Après les travaux : repli du matériel. La durée des travaux devrait s'étendre sur quelques semaines. Ces trajets se feront depuis les routes communales et les chemins agricoles. En phase exploitation, pas de modification du trafic habituel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Du bruit est attendu uniquement au moment des travaux de foration et d'équipement. En phase exploitation, il n'y a pas de bruit attendu (pompes électriques).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations possibles à proximité immédiate du chantier (dans un rayon de l'ordre de quelques dizaines de mètres maximum) uniquement au moment des travaux de foration. Ces vibrations seront très limitées compte tenu de la méthode de forage utilisée (rotary) et de la nature crayeuse des terrains traversés : sables et craie (pas de niveau compact).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment de la réalisation du forage, des tests seront réalisés afin de connaître les caractéristiques de l'ouvrage. L'eau pompée en phase de nettoyage et développement sera décantée, neutralisée et épandue sur site. L'eau pompée pendant les tests de pompage sera refoulées en aval hydraulique du forage. En phase exploitation l'eau pompée permettra d'irriguer la parcelle d'arbres fruitiers via le système de goutte-à-goutte.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils seront pris en charge par l'exploitant et épandus sur site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage sera réalisé dans les règles de l'art selon la norme NFX10.999 - Forage d'eau et de géothermie - Réalisation, suivi et abandon d'ouvrage de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages, et selon le guide d'application de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Eau.

Toutes les dispositions seront prises pour éviter tout déversement de produits potentiellement polluants pendant la phase travaux :

- cimentation de l'espace inter-annulaire sur 45 mètres, avec télescopage des formations sableuses, pour isoler les formations superficielles et empêcher l'introduction d'eau éventuellement polluée dans la nappe captée.
- tête hors-sol (+0,5 m/sol), disposant d'un capot métallique de protection, cadernassé pour empêcher les déversements de toute nature par négligence ou malveillance. Cette tête sera ancrée dans une dalle de propreté, d'une surface de 3m² minimum.

Par ailleurs, les eaux ne seront pas destinées à la consommation humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Création d'un forage de 70 mètres captant uniquement la nappe des calcaires du Lutétien. Les horizons aquifères supérieurs (calcaires de Saint-Ouen, sables de Beauchamp et d'Auvers et marnes et caillasses lutétiennes) seront isolés par télescopage et cimentation pour éviter la mise en communication des différents aquifères.

La tête de forage sera également cadernassée, surélevée de +0,5m/sol et ancrée dans une dalle de propreté, d'une surface de 3m² minimum, pour éviter la mise en communication des différents aquifères et l'entrée d'eau superficielle dans le forage. De plus, le forage est implanté en milieu rural, à distance d'activités sensibles, et à l'écart des espaces naturels protégés du secteur, ce qui réduit les impacts de la création du forage. L'aquifère sollicité n'est pas en contact direct avec le milieu superficiel, les incidences seront donc également limitées. Il ne semble pas nécessaire que ces travaux fassent l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Autorisation du propriétaire de la parcelle pour la création du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Morcles

le,

23/05/2022

Signature



JEAN-DENIS MORDANT
GERANT